

Installation de 70 m2, production de 9'800 kWh

AVANT L'ACHAT

Modèle: couple dans la quarantaine avec 2 enfants mineurs domicilié dans le chef lieu du canton. Monsieur, protestant réformé, travaille à 100% pour un salaire annuel brut de 95'000 fr. (env. 7'300 fr./mois). Madame, catholique romaine, travaille à 50% pour un salaire annuel brut de 35'000 fr. (env. 2'690 fr./mois). Fortune du couple (hors immobilier): 80'000 fr. La famille habite une maison privée de 4,5 pièces (100m2) datant de 2003 et achetée en 2005. Les calculs fiscaux ont été faits avec le programme TaxWare 2012, après déduction de l'AVS, du minimum obligatoire LPP, du forfait pour les frais professionnels et de l'éventuel rabais consenti pour le 2e revenu.

			----- MAISON -----						
	Revenu brut	Fortune	Prix de la maison	Valeur fiscale	Dette hypothécaire	Intérêts hypothéc.	Valeur locative	Déduction forfaitaire	IMPOT
FR	130'000	80'000	441'000	352'800	308'700	7'718	12'504	1'250	14'132
GE	130'000	80'000	631'000	504'800	441'700	11'043	18'232	1'276	14'739
JU	130'000	80'000	333'000	266'400	233'100	5'828	12'070	1'661	16'971
NE	130'000	80'000	430'000	344'000	301'000	7'525	15'100	1'510	21'830
VD	130'000	80'000	509'000	407'200	356'300	8'908	11'260	2'252	13'555
VS	130'000	80'000	472'000	377'600	330'400	8'260	10'800	1'080	8'507

2012: installation de panneaux photovoltaïques d'une surface de 70 m2

L'installation photovoltaïque installée sur la toiture coûte 40'000 fr., ramenant la fortune du couple à 40'000 fr. Nous avons ajouté à cet investissement l'équivalent de la moitié de la déduction forfaitaire que le couple pourrait vraisemblablement justifier. Les frais d'entretien des panneaux se montent à 512 fr./an.

	IMPOT
FR	4'809
GE	3'763
JU	7'083
NE	9'756
VD	3'624
VS	2'078

Période de subvention de 2013 à 2038

Avec 70 m2 de panneau, le couple produit 9800 kWh d'électricité par an. Comme ce chiffre dépasse de 6300 kWh sa propre consommation, le fisc peut* considérer (et donc taxer) tout ou partie de la subvention qu'il touche à cet effet, soit 3'536 fr. (36,1 ct/kWh). Les frais de déduction, en revanche, reviennent au forfait de départ.

	IMPOT
FR	14'645
GE	15'916
JU	16'971
NE	22'390
VD	14'047
VS	8'339

* JU et VS ne taxent rien, FR et NE taxent le surplus seulement, GE et VD taxent la totalité, du moment que la consommation est propre dépassée.

Résultat des courses

	Economie fiscale sur acquisition	Subvention fédérale sur 25 ans	Total	DEPENSES	Frais d'entretien des panneaux	Différence fiscale	Total	GAIN FINAL	Intérêt mensualisé
FR	9'323	88'400	97'723	40'000	12'800	12'825	65'625	32'098	1.61%
GE	10'976	88'400	99'376	40'000	12'800	29'425	82'225	17'151	0.76%
JU	9'888	88'400	98'288	40'000	12'800	0	52'800	45'488	2.52%
NE	12'074	88'400	100'474	40'000	12'800	14'000	66'800	33'674	1.65%
VD	9'931	88'400	98'331	40'000	12'800	12'300	65'100	33'231	1.66%
VS	6'429	88'400	94'829	40'000	12'800	-4200*	48'600	46'229	2.76%

* Impôts moins chers à cause de la fortune diminuée.